



Cahiers de recherches médiévales et humanistes

Journal of medieval and humanistic studies

19 | 2010

Les îles britanniques : espaces et identités

La captivité de Philippe de Vigneulles

Discours juridiques, discours littéraires

Catherine M. Jones



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/crmh/12025>

DOI : [10.4000/crm.12025](https://doi.org/10.4000/crm.12025)

ISSN : 2273-0893

Éditeur

Classiques Garnier

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2010

Pagination : 363-384

ISSN : 2115-6360

Référence électronique

Catherine M. Jones, « La captivité de Philippe de Vigneulles », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* [En ligne], 19 | 2010, mis en ligne le 30 juin 2013, consulté le 15 décembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/crmh/12025> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crm.12025>

Tous droits réservés



La captivité de Philippe de Vigneulles. Discours juridiques, discours littéraires

Abstract : Philippe de Vigneulles's abduction and imprisonment (1490-91) gave rise to a « cycle of captivity » that allows us to confront several different accounts of a profoundly ambiguous event. The present study examines the interpenetration of legal and literary discourse in the following texts: Philippe's own prose accounts (the Journal and the Chronicle), his captivity poems, the Journal de Jehan Aubrion, and the three surviving depositions from the case. These documents provide valuable information not only on the corpus of an unjustly neglected writer, but also on modes of autobiography in a bourgeois culture of the pre-modern period.

Résumé : L'enlèvement de Philippe de Vigneulles (1490-91) a fait l'objet d'un « cycle de la captivité » qui nous permet de confronter plusieurs auto-témoignages d'un événement profondément ambigu. La présente étude examine l'interpénétration entre discours juridique et discours littéraire dans les textes suivants: les récits en prose de Philippe (le Journal et la Chronique), ses poèmes de captivité, le Journal de Jehan Aubrion, et les trois dépositions qui nous sont parvenues. Ces documents fournissent des renseignements précieux, non seulement sur l'œuvre d'un écrivain trop peu étudié, mais aussi sur les modes du récit de soi dans un milieu bourgeois à l'époque pré-moderne.

À un moment où certains théoriciens de la littérature moderne s'interrogent sur « l'illusion interdisciplinaire », les études médiévales continuent à bénéficier d'une collaboration fructueuse entre historiens et littéraires¹. Les colloques tels que « Crimes et châtements dans les chansons de geste » ou, de l'autre côté de l'Atlantique, « Medieval Crime and Social Control », ont illuminé de nombreux points d'intersection entre discours juridiques et discours littéraires². Le cas de Philippe de Vigneulles est particulièrement pertinent dans le cadre d'une enquête sur les représentations du droit au moyen âge. Les récits de crimes et de châtements abondent dans l'œuvre de l'autodidacte bourgeois : meurtres, viols, enlèvements, brigandage, larcins, conspirations, procès, et exécutions jalonnent les deux versions

¹ Voir Julie Stone Peters, « Law, Literature, and the Vanishing Real : On the Future of an Interdisciplinary Illusion », *PMLA* 120.2, 2005, p. 442-53 pour une histoire des études concernant le droit et la littérature. Je tiens à remercier mon collègue Francis Assaf d'avoir lu et corrigé une première version de cet article.

² *Crimes et châtements dans la chanson de geste*, sous la dir. de Bernard Ribémont, Paris, Klincksieck, 2008 ; Hanawalt, Barbara and David Wallace, éd., *Medieval Crime and Social Control*, Medieval Cultures 16, Minneapolis & Londres : U of Minnesota Press, 1999. Voir aussi « *De jure novo* : Dealing With Adultery in the Fifteenth-Century Toulousain », *Speculum* 84.2, 2009, p. 347-92.

de sa chronique urbaine, et sont des ingrédients non négligeables dans la *Prose des Lorrains* et les *Cent Nouvelles nouvelles*³.

Parmi toutes ces affaires, la captivité de Philippe et de son père est sans doute la plus saisissante, tant pour la longueur de l'épisode que pour sa qualité d'auto-témoignage. Ce genre de document fournit des renseignements précieux aux historiens, comme l'a déjà démontré la contribution pénétrante de Philippe Contamine. Or, l'autobiographie de la fin du moyen âge n'intéresse pas moins la critique littéraire, qui a commencé à examiner le journal bourgeois (entre autres) et sa place dans le développement de l'écriture de soi. L'on peut citer à cet égard l'excellent article de Pierre Monnet intitulé « Ville réelle et ville idéale à la fin du moyen âge : une géographie au prisme des témoignages autobiographiques allemands ». À partir des chroniques et ouvrages autobiographiques composés par des bourgeois dans les villes du sud du Saint Empire, Monnet étudie « l'espace géographique des témoignages autobiographiques et [...] ses transfigurations et utilisations par la mémoire personnelle »⁴. Comme les récits personnels de ses homologues allemands, le *Journal* et la *Chronique* de Philippe de Vigneulles sont conditionnés par le contexte juridique, social, et politique d'une ville.

En guise de complément ou d'annexe à ce travail savant, je me propose d'examiner l'enlèvement et la captivité du chroniqueur messin d'un point de vue plus littéraire, tenant compte des différentes formes de discours qui ont cherché à rapporter la « vérité » (les vérités) de cet événement, à savoir les récits en prose du *Journal* et de la *Chronique* ; les deux poèmes de captivité insérés dans ces deux ouvrages ; les trois poèmes de captivité conservés séparément⁵ ; le *Journal de Jehan Aubrion*⁶ ; et les documents juridiques qui nous sont parvenus. Ceux-ci comprennent la déposition de deux ravisseurs, Piccavat et Rellequin ; celle de Jean Gérard, père de Philippe ; et celle de Marion, une messagère qui a transporté des lettres de Chauvency à Metz⁷. Dans un premier temps, je m'attacherai à des questions de genre

³ Voir Pierre Demarolle, *La Chronique de Philippe de Vigneulles et la mémoire de Metz*, Caen, Paradigme, 1993, p. 51-57 ; Catherine M. Jones, *Philippe de Vigneulles and the Art of Prose Translation*, Gallica 9, Cambridge, D.S. Brewer, 2008, p. 71-85. Les références à l'oeuvre de Philippe de Vigneulles sont citées d'après les éditions suivantes : *La Chronique de Philippe de Vigneulles*, éd. Charles Bruneau, 4 vols, Metz, Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, 1927 ; Le « *Journal* » (ou les « *Mémoires* »), éd. Heinrich Michelant, *Gedenkbuch des Metzger Bürgers Philippe von Vigneulles aus den Jahren 1471 bis 1522*, 1852, Amsterdam, Rodopi, 1968 ; l'ouvrage sera désigné ici comme le *Journal*. Les *Cent Nouvelles Nouvelles*, éd. Charles H. Livingston, Travaux d'Humanisme et Renaissance 120, Genève, Droz, 1972.

⁴ *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 56, 2001, p. 591-621 ; ici p. 594.

⁵ BnF, nouv. acq. fr. 3374. Les poèmes ont été édités par V.-L. Saulnier dans son article « Philippe de Vigneulles rimeur de fêtes, de saints et de prisons (avec ses poésies inédites, 1491) », *Mélanges d'histoire littéraire, de linguistique et de philologie romanes offertes à Charles Rostaing*, éd. Jacques de Caluwé et al., Liège, Association des Romanistes de l'Université de Liège, 1974, II, p. 965-91.

⁶ *Journal de Jehan Aubrion, bourgeois de Metz, avec sa continuation par Pierre Aubrion, 1465-1512*, éd. Lorédan Larchey, Metz, F. Blanc, 1857.

⁷ Les dépositions des ravisseurs et de Marion sont conservées aux Archives municipales de Metz sous la cote FF 202/20 : « Arrestation et emprisonnement de Philippe de Vigneulles à

et aux frontières instables entre témoignage et littérature dans ces documents, surtout dans le *Journal* et la *Chronique*. Ensuite, je relèverai deux moments clefs dans le « cycle de la captivité » de Philippe lesquels nous permettront de confronter les différents discours et leurs fonctions. Pris dans leur ensemble, ces textes constituent une sorte d'enquête juridico-littéraire où s'expriment des voix multiples, chaque document reconstruisant la situation en vue d'une motivation particulière.

Les récits en prose

Je commencerai par un autre crime, raconté dans le *Journal* et la *Chronique* et datant de 1474, lorsque Philippe de Vigneulles avait à peu près trois ans. En voici la version courte telle qu'elle se présente dans le *Journal* :

En celle année advint une merveilleuse aventure d'ugne des notables et riches bourgeois de Mets et l'une des belles, des simple et de bon fame qui fut en toute la cité, laquelle par tentacion diabollicque et par l'amonestement d'un sien clerc, eulx deux ensamble firent plusieurs fois leur voullunté charnelle et puis tuarent ledit bourgeois son mari qui estoit le plus riche et le mieulx renté de toute la cité et ce nommoit Dedier Baillot, Et ladicte sa femme en fut arse et brulée entre deux pons et le dit clerc ost les deux mains coppées et puis le chief et ainsi finirent leurs jours, et moy l'escrivains me sowient véritablement de celle chose, et pour ce je veulx à ceste heure retourner à mon premier prepos, et veulx dire [...] toutes les adventures bonnes et malvaises qui me sont advenues. Il est vray que durant les choses devant dictes [...] il m'en sowient bien, *ainsy comme parmy ung songe*, car j'estoie jonne [...]⁸.

Dans le passage correspondant de la *Chronique*, Philippe ne prétend pas raconter un souvenir personnel, citant plutôt des témoins oculaires : « moy, l'escrivains de ceste presente, l'ais oy dire et effermer à ceulx qui journellement hantioient ledit clerc, et le devoient bien sçavoir »⁹. Entre l'événement et la mise en écrit interviennent donc le voile de l'interprétation, le flou occasionné par le passage du temps, et des sources orales suppléant à la mémoire du vécu. Ce discours métatextuel en dit long sur le rapport entre la mémoire et l'écriture de soi, entre la valeur d'information et les indices d'une littérature imaginative.

En effet, le *Journal* de Philippe de Vigneulles ne se prête pas aisément à un classement générique. Certes, il partage un certain nombre de traits avec d'autres

Chauvency (1491) » et portent le signet du notaire apostolique et impérial de la cour de Metz, Henzelin Walthier. Je tiens à remercier Pierre-Édouard Wagner, conservateur en chef du département patrimoine, Bibliothèque – Médiathèque Pontiffroy, pour ces renseignements. Ces deux documents ont été édités par Michelant et se trouvent dans les appendices de son édition du *Journal*, p. 377-81. La déposition de Jean Gérard est conservée à la Bibliothèque Nationale de France (nouv. acq. fr. 26660, fol. 153). Nous en citerons ici l'édition par Marthe Marot, « L'enlèvement du chroniqueur messin Philippe de Vigneulles et de son Père Gérard in 1490 d'après un document inédit », *L'Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, 39, 1930, p. 1-8.

⁸ *Journal*, p. 8 ; c'est moi qui souligne.

⁹ t. 3, p. 33. L'événement est raconté en détail dans le *Journal* de Jehan Aubrion, p. 71-72.

documents en français des quinzième et seizième siècles que les éditeurs qualifient de « journaux bourgeois » (quoique la plupart d'entre eux n'aient pas été rédigés au jour le jour, mais constituent des récits rétrospectifs)¹⁰. Le *Journal de Jehan Aubrion*, qui date de la deuxième moitié du quinzième siècle et que Philippe connaissait, est assez représentatif du groupe. Il est composé d'une série d'entrées ponctuées par « Item » et précédées d'indications temporelles précises. Aubrion insère à deux reprises des poèmes de circonstance anonymes¹¹. La narration est plutôt impersonnelle, mais il y a quelques références discrètes à la vie de l'auteur.

Par rapport aux autres « journaux bourgeois » de l'époque, celui de Philippe de Vigneulles se distingue par l'importance de la dimension autobiographique et la perméabilité du récit « factuel » aux genres plus « littéraires », surtout dans l'épisode de la captivité. Je suis très consciente des risques que je cours, d'abord en parlant d'autobiographie dans le contexte du moyen âge, et ensuite en faisant entre histoire et littérature une distinction qui était beaucoup moins nette pour le public médiéval. Pourtant, tout porte à croire que Philippe travaillait consciemment à la construction d'un « moi » historique, personnel, et exemplaire dans ce texte.

Des travaux récents ont permis d'approfondir la notion de récit personnel à la fin du moyen âge. Tout en reconnaissant, avec Paul Zumthor, que l'on ne saurait mettre sur le même plan un texte autoréférentiel du quinzième siècle et les *Confessions* de Rousseau, des chercheurs comme Jean-Claude Mühlethaler, Albrecht Claassen, et Joanna Summers ont relevé des formes pré-modernes du « pacte autobiographique »¹². Effectivement, le *Journal* de Philippe de Vigneulles nous invite à identifier le sujet de l'énonciation et le sujet de l'énoncé, bien que les modes de cette identification varient au cours du texte. Le narrateur commence son *Journal* à la première personne, mais pendant l'épisode du voyage en Italie, il passe brusquement à la troisième personne, racontant les aventures du personnage « Philippe ». Ce procédé se maintiendra tout au long de l'épisode de la captivité. S'ensuivent des épisodes de transition où le narrateur hésite entre « je Philippe » et « Philippe », et finalement le texte marque un retour définitif à la première

¹⁰ *Le Journal d'un bourgeois de Paris*, (1405-1449), éd. Alexandre Tuetey, 1881, Genève, Slatkine Reprints, 1975 ; *Histoire Journalière d'Honorat de Valbelle (1498-1539)*, *Journal d'un bourgeois de Marseille au temps de Louis XII et de François Ier*, éd. V. L. Bourrilly, Lucien Gaillard, Charles Rostaing, Aix-en-Provence, Université de Provence, Marseille, Diffusion J. Laffitte, 1985 ; *Le Journal d'un bourgeois de Mons, 1505-1536*, éd. Armand Louant, Bruxelles, Palais des Académies, 1969 ; *Le Journal d'un bourgeois de Tournai. Le second livre des Chroniques de Pasquier de la Barre*, éd. Gérard Moreau, Bruxelles, Palais des académies, 1975.

¹¹ Op. cit., p. 115 et 256-57.

¹² Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, nouvelle édition augmentée, Paris, Seuil, 1996, p. 314-15 ; Paul Zumthor, « Autobiographie au Moyen Âge ? » in *Langue, texte, énigme*, Paris, Seuil, 1975, p. 165-180 ; Jean-Claude Mühlethaler, « Charles d'Orléans, une prison en porte-à-faux. Co-texte courtois et ancrage référentiel : les ballades de la captivité dans l'édition d'Antoine Vérard (1509) », in *Charles d'Orléans in England : 1415-1440*, éd. Mary Jo Arn, Cambridge, D.S. Brewer, 2000, p. 165-82 ; Albrecht Claassen, « Autobiography as a Late Medieval Phenomenon », *Medieval Perspectives* 3.1, 1988, p. 89-104 ; Joanna Summers, *Late-Medieval Prison-Writing and the Politics of Autobiography*, Oxford, Oxford UP, 2004.

personne¹³. Philippe Lejeune a relevé des exemples modernes de « textes bilingues » qui oscillent entre *je* et *il* afin d'évoquer soit des incertitudes sur l'identité soit des effets de distanciation¹⁴. Dans le cas de Philippe de Vigneulles, il s'agit plutôt d'un travail en cours, d'une énonciation instable à la recherche d'une identité narrative. La tradition manuscrite soutient cette conclusion : nous verrons que le manuscrit du *Journal* contient de nombreuses retouches orientées vers un emploi plus étendu de la première personne¹⁵.

La *Chronique*, une version remaniée de l'épisode, se sert de la première personne de manière systématique. Elle porte aussi les signes d'une réflexion sur l'écriture de soi et, d'une façon générale, ne raconte la vie de l'auteur que de manière ponctuelle. L'épisode de la captivité fait exception : il est l'objet d'un récit prolongé qui rejoint celui du *Journal* sans en être la reprise littérale¹⁶. À la différence du *Journal*, la *Chronique* interrompt souvent le récit personnel pour rapporter d'autres événements survenus pendant l'absence du prisonnier, par exemple : l'exécution publique de deux mauvais garçons qui avaient calomnié des seigneurs de Metz¹⁷ ; « l'année des grant neges » et des déluges (hiver 1491)¹⁸ ; la guerre des Liégeois contre leur évêque¹⁹ ; la représentation du *Jeu de Grisélidis* à Metz²⁰, et ainsi de suite²¹. Toutefois, ces événements d'ordre public et communautaire passent au second plan dans cette partie du texte. Le narrateur en est conscient, car il finit par s'interroger sur la place du récit personnel dans un ouvrage historique, anticipant une mauvaise réaction de la part du public. Vers la fin du récit de la captivité il intervient de plus en plus souvent pour excuser sa prolixité : « mais vellà », dit-il, « je n'en puis may : detresse de cuer le m'ait fait faire »²². Finalement, avant de raconter les derniers détails de sa délivrance, il prend soin de justifier le choix de la matière et la longueur de l'épisode :

Maintenant rest à veoir la fin de cest histoire. Laquelle je sçay bien que à plusieurs qui la liront serait malplaisante et ennoieuse ; et diront que ce n'estoit pas chose

¹³ *Journal*, p. 170.

¹⁴ Op. cit., p. 16-17.

¹⁵ Voir Jones, op. cit., p. 126-27.

¹⁶ La *Chronique* abrège certains passages, comme le voyage des prisonniers à Chauvency (t. 3, p. 196-98), et en amplifie d'autres, notamment des lamentations (par exemple, la pâmoison du père, t. 3, p. 201).

¹⁷ t. 3, p. 206.

¹⁸ t. 3, p. 205-6, 213-14.

¹⁹ t. 3, p. 227.

²⁰ t. 3, p. 229.

²¹ Le *Journal* rapporte l'arrivée du roi d'Espagne à Grenade en 1491 (p. 97) ; cette digression exceptionnelle est un ajout au bas de la page 137 du manuscrit.

²² Voici le passage entier, *Chronique*, t. 3, p. 243 : « Or avés oy par sy devant commant, l'espasse de XIII moix ou environ, je fus demenés et traictés. Et, jay se que je n'aye pas dit la moitiés des allée et venue, ne paireillement n'ais pas dit ne desclarés la moitiés de bialcopt de chose que à celle occasion ont esté faicte et dictes, sy a je encor estés bien prolixce, et ait estés l'istoire pour aulcuns bien ennoieuse ; mais, vellà, je n'en puis may : detresse de cuer le m'ait fait faire. Sy prie à tous les liseurs qu'il me vueillent pardonner, et la fin de cest istoire vueille veoir et en jusques à la fin continuer ». Voir aussi p. 232, 236.

digne de mettre en ces présante cronicque, et que je m'en deusse bien entrepouster ; mais vellà, se fut mon plaisir, pour tant que le cas me touche. Touttefois, je leur prie qu'il m'en vueulle pardonner et qu'il aye la passience que je die encor trois mot pour eschevir²³.

Certes, de tels propos sont monnaie courante dans la prose de l'époque et pourraient être rangés sous le topos de l'humilité. Pourtant, Philippe semble réellement poser la question du genre de la chronique et de ses paramètres : les détails minutieux de sa captivité et sa libération méritent-ils d'être inclus dans une chronique universelle ? Quel que soit l'horizon d'attente de ses lecteurs, le plaisir et le besoin de raconter cette « detresse de cuer » l'emportent sur les exigences du projet historiographique.

En effet, l'épisode de la captivité dans le *Journal* et la *Chronique* est le lieu d'une véritable confluence générique, où de nombreux discours et traditions textuelles se côtoient et s'enrichissent. À un niveau, cette séquence se présente comme un témoignage, même une réponse à des questions précises qu'auraient posées les Messins après la délivrance de Philippe. Le narrateur nous raconte que lors de son retour, « Nul ne pouroit dire les gens qui venoient à Phelippe ... et chacun vouloit et desiroit savoir *comment* qu'il avoit esté prins et *de qui* et *où* il avoit esté mené et *comment* qu'il avoit esté traicté et *s'il* avoit eschappé ou *s'il* avoit païé rançon »²⁴. Il a même été convoqué par les seigneurs de la ville « en la chambre en pallais » pour être interrogé, mais n'a répondu que de manière très vague, car avant de quitter la prison il avait fait serment de garder le silence²⁵. Le récit complet fut donc différé, mais plus tard l'œuvre de Philippe se chargerait de raconter « comment, de qui, et où », et dans les moindres détails. À cet égard, le *Journal* et la *Chronique* sont tout à fait conformes au contenu d'une déposition. Celle de Jean Gérard, par exemple, raconte que les seigneurs de Metz se sont réunis pour « interroguer, examiner et sçavoir ... la *maniere, la façon et comment* le dit Jehan Geraird et Phelippe son fil avoient estez pris nuttement meutz, envoieez, et detenu prisonnier et *par cui* et de cui, et *en quel lieu* ilz ont estez detenus »²⁶.

Comme la déposition du père, le *Journal* et la *Chronique* font un exposé minutieux de l'enlèvement, du voyage, et des circonstances de la captivité. L'on sent que les précisions apportées par les victimes répondent en partie à la tromperie systématique exercée par les ravisseurs et les geôliers. Puisque les geôliers tiennent absolument à dissimuler aux captifs le lieu de leur emprisonnement, le narrateur est particulièrement attentif au mouvement spatial, traçant les itinéraires des prisonniers et précisant les positions de leurs corps à tout moment. Il ne cesse de démontrer que, malgré les feintes et les menaces des ravisseurs, les prisonniers ont bien été amenés à Chauvency, citant les aveux de plusieurs acteurs dans le drame²⁷. Pareillement, la déposition de Jean Gérard précise qu'un page a informé les prisonniers « que ladicte

²³ *Chronique* t. 3, p. 253.

²⁴ *Journal*, p. 112 ; c'est moi qui souligne.

²⁵ *Journal*, p. 112-113, *Chronique*, t. 3, p. 255.

²⁶ Op. cit., p. 3 ; c'est moi qui souligne.

²⁷ Voir, par exemple, le *Journal*, p. 52-53.

plaise ou ils estoient se nommoit Chavancey»²⁸. Le « par qui » et « de qui » de l'affaire sont aussi l'objet d'une enquête que le *Journal* mène d'une manière quasi obsessive. Puisque Jean de Harcourt, capitaine de Chauvency, s'obstine à dissimuler son rôle dans l'affaire, le narrateur insiste constamment sur la responsabilité de cet homme, pénétrant la « couverture » et les « fictions » de ceux qui chercheraient à tromper les captifs²⁹. L'arrivée d'un « faux capitaine » est l'occasion d'un récit détaillé qui sert à démontrer que Philippe n'était pas dupe de ce « traistre », qui « n'estoit point capitaine, mais estoit quelque malvais gairxon qui estoit en son lieu et faïdoit que ce fust le capitaine »³⁰. Ainsi le texte rétrospectif se donne pour tâche de démasquer les acteurs et d'exposer la topographie du crime, révélant les faits « réels ».

L'authenticité du récit est également garantie par de nombreuses références à des procédés et des documents juridiques. Pendant la journée de Gorze, le père de Philippe prouve son cas « par tesmoing digne de creance »³¹. Le narrateur prend soin d'affirmer que les témoignages prouvant que Philippe était en effet incarcéré à Chauvency sont recueillis « par noitaire et par instrument »³². Dans le manuscrit, les mots « par instrument » sont un ajout superlinéaire au texte du *Journal*, pour souligner la nature officielle du document³³. Les conséquences graves de certaines dépositions démontrent l'enjeu d'une parole vraie : après avoir témoigné que Philippe était à Chauvency, le boulanger de Chauvency « eust depuis les oreilles coppées au dit Chaivency »³⁴. D'autres documents sont résumés et même cités, par exemple une lettre que Philippe aurait trouvée en prison et qui confirmait le lieu de son emprisonnement et le nom du capitaine ; et le narrateur de nous assurer que « Ceste lettre fu depuis apourtee à Mets par le dit Phelippe et en orent les seigneurs coppie. »³⁵

Quant aux circonstances de la captivité, elles sont racontées d'une manière exhaustive dans le *Journal* et la *Chronique* comme dans la déposition du père. Encore une fois, la minutie de l'exposition contribue à l'impression d'un récit fidèle qui n'omet aucun détail. Il faut souligner avant tout la place considérable accordée à la souffrance du corps, car l'effet de réel de certaines descriptions dans le *Journal* fait pâlir celles de François Villon. Pour ne citer qu'un exemple, pendant le long voyage à Chauvency-le-Château quand les prisonniers meurent de froid, le narrateur ne nous épargne aucune de ses douleurs physiques : « Le povvre Phelippe voult laichier de l'iaue, mais elle gelloit à son membre viril, et failloit qu'il le tenist en sa main pour le rachaffer tousjour en cheminant et en eust une estreme douleur »³⁶.

²⁸ Op. cit., p. 5.

²⁹ Voir, par exemple, le *Journal*, p. 60 et 61 ; *Chronique*, t. 3, p. 213.

³⁰ *Journal*, p. 66.

³¹ *Journal*, p. 83 ; cf. *Chronique*, t. 3, p. 228.

³² *Journal*, p. 78, cf. p. 61.

³³ BnF nouv. acq. fr. 6720, p. 110.

³⁴ *Journal*, p. 78 ; cf. *Chronique*, t. 3, p. 223.

³⁵ *Journal*, p. 86.

³⁶ *Journal*, p. 47. Dans la *Chronique* : « tout le corps de moy estoit en telz doulelur que je ne santoie mambre que j'eusse que de froidure ne fût à demi mort et transis. Et, de fait, il me print voullantés d'orriner ; mais il ne fut en ma puissance, de force de froidure, combien que

Le discours emprunté au domaine juridique et aux gestes quotidiens sert donc à fonder le récit dans le cadre d'un témoignage. Comme Jean Gérard, qui a juré de « dire, déposer, tesmongnier et attester la pure et parfaite verité » de cette affaire, le *Journal* et la *Chronique* multiplient les indices d'un récit fidèle et transparent³⁷. La crédibilité de ce témoignage est également renforcée par d'autres moyens, car Philippe s'approprie divers registres pour traduire l'expérience de la captivité et la situer dans un contexte plus large. La construction du « je captif » est un foyer intertextuel qui démontre la valeur exemplaire du héros. Travaillant dans les marges de l'écriture savante, Philippe n'inscrit pas son texte dans la tradition de Boèce ; il n'allégorise pas son expérience à la manière d'un Charles d'Orléans. Il se réfère plutôt aux genres qui faisaient partie de la communauté textuelle de la bourgeoisie messine, c'est-à-dire le théâtre, la nouvelle, et la poésie de circonstance.

La théâtralité de cet épisode se manifeste à plusieurs niveaux. Le discours direct joue un rôle capital dans le déroulement du récit, dramatisant les échanges entre Philippe et son père et entre Philippe et ses geôliers. Le plus souvent le dialogue met en évidence la situation-limite des prisonniers et le danger persistant de la mort : « Et se print le dit Phelippe au plorer moult fort et dit : Hélas ! Mon tres chier amey Pier et m'apourteres-vous jamais nulle bonne nouvelle. Je ne sçay, dit le dit Pier, quel diable ce serait. Je cuide, se dieu ne vous aide, qu'il vous y faudrait morir »³⁸. Le narrateur n'hésite pas à rapporter des dialogues que les prisonniers n'auraient pas pu entendre, comme l'échange fougueux entre Frère Nicole et le capitaine de Chauvency. Le capitaine ayant menacé d'envoyer la tête de Philippe devant les portes de Metz, Frère Nicole s'exclame :

« Et le grand dyable vous en pourroit bien pourter, respont frère Nicolle, vous qui vailles pis les tirans qui tourmentoient les saints, car ils ne les cognoissoient pas. Mais vous qui tormentez l'innocent et votre frère crestien et celluy qui jamais mal ne vous fit, pensez-vous point que une fois vous en doies demourer impuni. Nenny, vous le tormentes à tort et sans cause ; et, s'il le prent paciemment, il serait comme saint en paradis et comme martire et vous en seres damné à tous les dyables »³⁹.

Du coup, la captivité de Philippe prend les allures d'un jeu de saint. Ce passage rejoint une comparaison picturale insérée dans la *Chronique* vers le début de l'épisode : après avoir décrit l'état pitoyable de son père, qui avait le corps couvert de sang, la joue enflée, et les talons décharnés, le narrateur s'exclame : « vous ne vistes jamaix martir en peinture en telz estat »⁴⁰. Nous verrons que d'autres échos de la tradition martyrologique se joindront à ces allusions.

Le motif du déguisement contribue aussi à la nature dramatique du récit. Le travestissement pratiqué par les ennemis de Philippe est dédoublé par la

j'en eussent grant besoing : ains fut contrains de en cheminant tenir ma pouvretés en ma mains pour aulcunement la reschauffer » (t. 3, p. 197).

³⁷ Déposition de Jean Gérard, p. 4.

³⁸ *Journal*, p. 88 ; cf. *Chronique*, t. 3, p. 231.

³⁹ *Journal*, p. 99. À la même page, le narrateur cherche à prouver l'authenticité de ce dialogue. Il indique ses sources en constatant que Frère Nicolle « contait tout au maire ce qu'il avoit fait et dit ». Voir aussi la *Chronique*, t. 3, p. 239-40.

⁴⁰ t. 3, p. 197.

transformation involontaire du prisonnier, dont l'apparence altérée provoque des troubles d'identité. Le narrateur, en bon marchand-drapier, se soucie constamment des détails vestimentaires, relatant par exemple que les geôliers ont permis à Philippe de fabriquer des chausses pour son père mais jamais pour lui-même⁴¹. Au bout de quelques semaines, le prisonnier désespéré n'a qu'une misérable « seige », étoffe grossière qu'il noue en écharpe, à la manière d'un Egyptien : « et dieu scet comme, et sambloit bien qu'il vouxit *juer d'ung personnaige*, car oncque Egiptien ne fut en l'estat qu'il estoit »⁴². Au moment de sa délivrance, le jeune homme a honte de se montrer aux siens à cause de son apparence ; son père, le voyant en « tels habits », s'est mis à pleurer « tant amèrement qu'il n'y ait homme, s'il l'eust veu, qui n'en eust pitié »⁴³. La vieille servante ne le reconnaît pas, et il a les cheveux si longs après quatorze mois de captivité que plusieurs jeunes filles de la ville le prennent pour une « fille déguisée »⁴⁴. Ces passages ne sont pas sans rappeler les nombreuses références aux représentations théâtrales à Metz décrites dans le *Journal* et la *Chronique*. Deux exemples sont pertinents ici : le « jeu sainte Barbe joués par personnaige » en 1485, où le rôle de Sainte Barbe était joué par un jeune et beau barbier, qui ressemblait à une pucelle : « et », dit le narrateur, « le fist sy bien et sy honorablement qu'il fist plorer encor VI mil parsonnes »⁴⁵ ; et le « jeu sainte Katherine » (d'Alexandrie) en 1486, dans lequel Philippe lui-même a joué le rôle d'une demoiselle⁴⁶. Le sentiment d'aliénation si caractéristique de la littérature de la captivité se traduit donc ici en termes d'une théâtralisation du moi. Le personnage composite (martyr, exotique, féminisé) renvoie à des types dramatiques familiers, conçus pour susciter la pitié du public⁴⁷.

À d'autres moments, le prisonnier est assimilé à un type narratif que Philippe exploite abondamment dans les *Cent Nouvelles Nouvelles*, c'est-à-dire le rusé, l'homme « subtille » qui déploie son « engin » pour tromper le trompeur ou l'ennemi⁴⁸. Après le départ de son père, le prisonnier s'occupe de défaire les planches d'une fenêtre que les geôliers avaient barrée, concevant un mécanisme pour monter et démonter les barres rapidement sans que « l'engin » soit aperçu – même lorsque Pier le geôlier l'examine de très près avec une bougie⁴⁹. Plus tard, ayant remarqué un trou dans la tour, il l'élargit et fait du mortier avec un mélange de poussière et d'eau, afin de pouvoir enlever et remettre une pierre promptement ; malgré les fréquentes inspections de Pier et de Goubert le dépensier, Philippe a son mortier tout prêt quand il entend le son d'une clef, de sorte que personne au monde ne puisse s'en apercevoir⁵⁰. L'ingénuité du débrouillard est pourtant limitée par les

⁴¹ *Journal*, p. 65.

⁴² *Journal*, p. 77 ; c'est moi qui souligne. Voir aussi la *Chronique*, t. 3, p. 221.

⁴³ *Journal*, p. 111 ; cf. *Chronique*, t. 3, p. 254.

⁴⁴ *Journal*, p. 112 ; cf. *Chronique*, t. 3, p. 254.

⁴⁵ *Chronique*, t. 3, p. 114.

⁴⁶ *Journal*, p. 14.

⁴⁷ L'identité textuelle du prisonnier est souvent construite par référence à des figures exemplaires. Voir Summers, op. cit., p. 12.

⁴⁸ Sur l'emploi d'*engin* et de *subtilité* chez Philippe de Vigneulles, voir Jones, op. cit., p. 31-33.

⁴⁹ *Journal* p.78-79 ; cf. *Chronique* t. 3, p. 226.

⁵⁰ *Journal*, p. 87.

conditions matérielles. Dans le *Journal*, le narrateur explique dans un long passage hypothétique tout ce qu'il aurait fallu pour que le prisonnier s'échappe : rompre ses fers, monter à la voûte presque nu et sans échelle, briser des portes, passer deux ponts et éviter le guet – le tout étant « impossible sans miracle de dieu »⁵¹. En l'absence d'une intervention divine, la fuite reste au niveau du phantasme.

La poésie

Les récits en prose de la captivité sont par moments imprégnés de lyrisme. Le narrateur rapporte en discours direct les lamentations des prisonniers, y compris une « douloureuse plainte » de la part de Philippe contenant des apostrophes à la Mort et à Fortune⁵². Pourtant, l'impulsion lyrique culmine dans les deux poèmes de captivité que Philippe aurait composés après le départ de son père et qui sont intercalés dans le *Journal* et la *Chronique*. Je ne m'attarderai pas ici sur la qualité littéraire de ces morceaux, que Michelant a qualifiés de « schlechten verse »⁵³. Je considérerai plutôt la fonction des insertions lyriques dans la composition de l'ensemble et dans l'élaboration d'une identité politique et poétique.

Les insertions dans le *Journal* et la *Chronique* se donnent comme des compositions antérieures aux récits qui les englobent. La première aurait été composée pendant les douze jours suivant le départ du père de Philippe, donc à peu près à la même époque que la déposition de Jean Gérard (le 22 janvier 1491 n. st.). La deuxième insertion est plus difficile à dater, mais semble avoir été commencée quelques semaines plus tard, lorsque Philippe avait réussi à se faire un trou dans la fenêtre. Les rares commentaires modernes sur ces poèmes soulignent avec raison les procédés d'encadrement⁵⁴. L'introduction de la première pièce, au refrain « Mauldicte soit [la] trayson », met en scène le « pouvre Phelippe ... tout seulet » qui a l'idée d'employer un morceau de charbon et du papier huilé enlevé des fenêtres « pour son temps passer plus légèrement. » Il écrit « a la clarté du feu de dessous son papier, car il ne veoit goutte aultrement »⁵⁵. Ce premier poème se donne comme une composition spontanée issue des circonstances du moment ; dans la *Chronique* le narrateur nous prie d'en excuser les erreurs, « car je les faisoie et compousoie tel que les voyés et comme il me venoie au devant »⁵⁶. En fait, la tradition manuscrite va à l'encontre de ce propos. Dans le seul manuscrit conservé du *Journal*, le poème a subi des révisions considérables, notamment un changement global de la troisième à la première personne. L'extrait qui suit montre les corrections apportées dans le manuscrit :

Rien n'y valloit crier hahay :

⁵¹ *Journal*, p. 88 ; *Chronique*, t. 3, p. 232.

⁵² *Journal*, p. 56 ; *Chronique*, t. 3, p. 201.

⁵³ Dans l'introduction du *Journal*, p. XXII.

⁵⁴ Voir Saulnier, op. cit, p. 975 ; Jones, op. cit. , p. 47.

⁵⁵ *Journal*, p. 70. C'est d'ailleurs un lieu commun des récits personnels de la captivité, même de nos jours. Malcolm X, qui a appris à lire et à écrire en prison, lisait par terre en se servant de la faible lueur venant du couloir. Voir H. Bruce Franklin, « Can the Penitentiary Teach the Academy How to Read ? » *PMLA* 123, 2008, p. 643-49.

⁵⁶ t. 3, p. 221.

Doulce parole y perdient temps.
 Souvent nous faisoient dire : Elas !
 En nous fassent passer avant.
 Mais le grant froy qui fut du temps
 Nous fist geller gemble et tallon.
 Parmey les bois nous vont batent,
 Mauldicte soit traÿson⁵⁷.

La version ainsi remaniée est semblable à celle donnée dans la *Chronique*, qui porte elle-même encore quelques révisions⁵⁸. En outre, le manuscrit BnF nouv. acq. fr. 3374 (fol. 9) conserve une version de la même complainte écrite à la troisième personne, que l'on peut supposer antérieure aux autres versions.

Le deuxième poème, une apostrophe au « capitaine de Chaivancy » en « vers coppés », est offert de manière explicite comme un texte composé en deux temps. Commencé dans la « haute tour », le poème aurait été achevé à Marville en décembre 1491 lorsque Philippe attendait sa libération définitive⁵⁹. Sa place dans le déroulement du récit semble donc avoir posé un problème d'insertion, et l'on peut tracer les efforts qu'a faits l'auteur pour résoudre le dilemme. Le *Journal* insère le deuxième poème de manière assez maladroite. Après le texte du premier poème, le narrateur mentionne une composition à vers « coppés » qui se trouve « derrier » parce qu'elle « estoit imparfaicte ». Dans le manuscrit, une notation ajoutée dans la marge à gauche renvoie à la page qui contient le deuxième poème⁶⁰. Plus tard, à l'endroit où le texte en prose raconte le trou pratiqué dans la fenêtre, une notation ajoutée en bas de la page fournit le contexte des vers décalés : « Quant j'eus apersus le cappitaine je acomensai d'une dictier par vers courppés laquelle demourait imparfait, jusques a ma delivrance comme il est sy derrier »⁶¹. Le poème lui-même est pourtant inséré assez brusquement beaucoup plus loin, après les derniers événements de l'année 1498.⁶² Par contre, la *Chronique* offre une version plus cohérente, plaçant le poème dans le contexte du séjour à Marville ; l'insertion est accompagnée d'un retour en arrière qui trace les circonstances de l'inspiration poétique :

Or maintenant je vous veult dire et conter comment à cest heure, *moy estant à Mairville*, je acomplis de faire et achevir ung petit dictier en vers couppés, lesquelles avoit de loing tamps devent estés par moy acomansé. Car, *moy estant en la grosse tour*, après le despair de mon perre, j'en avoie desjay une partie compousés, c'est assavoir quant je fis ung pertuis en la fenestre par laquelle je veoie cler ; et par celluy je vis plusieurs fois le cappitaine, qui estoit vestus de gris, et estoit la

⁵⁷ Strophe 8, BnF nouv. acq. fr. 6720, p. 104. La *Chronique* corrige le refrain : « Mauldictes soit la traÿson ! » t. 3, p. 217.

⁵⁸ Le premier poème se trouve dans les pages 103-106 du ms. BnF nouv. acq. fr. 6720.

⁵⁹ Voir aussi Saulnier, op. cit., p. 982.

⁶⁰ *Journal*, p. 75 ; BnF nouv. acq. fr. 6720, p. 106.

⁶¹ BnF nouv. acq. fr. 6720, p. 110.

⁶² *Journal*, p. 132 (ms. p. 188). Il y a une notation en haut de la page (d'une main différente) « Ceci fut fait en prison et deust estre devant avec l'aultre ».

fourreure de blan aignel, comme le dictier ycy après escript le mest, en la forme et manier comme vous oyrés⁶³.

L'auteur paraît donc s'être interrogé sur les mécanismes de l'insertion lyrique et ses rapports à la narration : devrait-on rattacher le poème au moment de l'inspiration ou à l'aboutissement du travail poétique ? La solution offerte par la version remaniée répond à ces deux exigences, mettant en scène une poésie mûrie par l'expérience.

Dans son étude sur l'insertion lyrique, Maureen Boulton affirme que le procédé contribue à la fois à la cohérence et à la perturbation du récit-cadre. Les poèmes intercalés mettent en valeur les données idéologiques et narratives du texte tout en brisant son unité formelle⁶⁴. Chez Philippe de Vigneulles, le côté « perturbation » se manifeste non seulement dans le passage prose-vers, mais aussi au niveau de ruptures articulatoires qui attirent l'attention à l'agencement du texte. Or, sur le plan de la cohérence, les deux poèmes constituent le prolongement lyrique et polémique du récit de la captivité. Le premier, qui comporte vingt-quatre strophes plus ou moins octosyllabes, est d'abord un avertissement aux Messins vulnérables à une pareille attaque. Cette position permet au poète d'inscrire son expérience dans un cadre plus général et de créer une image vivante du Messin en péril. Tous sont appelés à prendre garde : « petit et grant », « Messains qui à champs demourés », « vigneron », « gens mairchans / En borgue, en ville ou en cité »⁶⁵.

Ce long poème contient également une version rimée de l'enlèvement et de l'emprisonnement. Le texte lyrique se fait l'écho des préoccupations majeures qui ressortent du récit en prose, c'est-à-dire l'agressivité des ravisseurs, les souffrances atroces des prisonniers, les personnes responsables, et le lieu de l'emprisonnement. Dans la strophe 20, le prisonnier s'en prend à Jean de Harcourt comme le « pauvre Villon » à Thibaut d'Aussigny, souhaitant au persécuteur une récompense à la mesure de son comportement envers la victime⁶⁶ :

⁶³ *Chronique*, t. 3, p. 250 ; c'est moi qui souligne.

⁶⁴ Maureen Barry McCann Boulton, *The Song in the Story: Lyric Insertions in French Narrative Fiction*, Philadelphia, U of Pennsylvania Press, 1993.

⁶⁵ *Journal*, p. 70, 74 ; *Chronique*, t. 3, p. 215, 219. Voir aussi Jones, op. cit., p. 38.

⁶⁶ Voir le *Testament (François Villon, Oeuvres*, éd. André Lanly, Paris, Champion, 1991) : « Large ou estroit, moult me fut chiche : / Tel luy soit Dieu qu'il m'a esté ! » (vv. 15-16) ; « S'il m'a esté misericors, / Jhesus, le roy de Paradis, / Tel luy soit a l'ame et au corps ! » (vv. 22-24) ; « Et s'esté m'a dur et cruel / Trop plus que cy ne le raconte, / Je vueil que le Dieu eternal / Luy soit donc semblable a ce compte » (vv. 25-28). La comparaison entre Philippe de Vigneulles et François Villon mérite d'être approfondie. Le nom de Villon paraît dans le *Journal* et la *Chronique* par rapport à un certain Jehan Mangin, un grand « fairceur » connu pour ses talents d'acteur, de chanteur et de joueur de paume ; le narrateur de la *Chronique* en conclut : « c'estoit une second maistre Françoys Willon de Perris » (t. 4, p. 27). Dans un article consacré à cette allusion, Pierre Demarolle constate que Villon était plutôt connu à l'époque comme un organisateur de spectacles populaires, et qu'il ne représentait sans doute pas un grand poète aux yeux de Philippe de Vigneulles (« Un Villon messin ? La figure de Jehan Mangin chez Philippe de Vigneulles », *Patrimoine et culture en Lorraine*, éd. F.-Yves Le Moigne, Metz : Eds. Serpenoise, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, 1980, p. 451-64.) Toujours est-il que le *Journal* décrit Mangin comme « un second François Willon

Le capitaine de la tour
 Dit qu'il nous ait bien gouverné.
 C'est celluy Jehan de Harcour,
 Qu'ensy par nous est apellé.
 Je prie a dieu de majesté
 Qu'i l'en doint telle guerendone
 Comme envers nous l'ait mérité.
 Mauldicte soit trayson⁶⁷.

Ce premier poème de la captivité, tout en reprenant les données du récit précédent dont il serait le brouillon lyrique, dédouble la voix narrative instable d'un *je* lyrique vigoureux et engagé.

Le deuxième poème, « O capitaine de Chaivancy », comporte six strophes de 12 vers. Victor-Louis Saulnier a noté sa ressemblance au « simple lay » lyrique tel qu'il se présente dans les arts de seconde rhétorique⁶⁸. Le texte se divise en deux parties qui témoignent de son achèvement différé. D'abord, renouvelant ses attaques contre Jean de Harcourt, le poète crée un rapport implicite entre le vêtement chaud et élégant de son adversaire et la misère du prisonnier : « O capitaine de Chaivancy / Robe de gris [...] / Fourrée, selon mon avis / d'aiguelins »⁶⁹. Il procède ensuite à l'auto-citation, rappelant son premier poème où il maudissait la trahison et évoquant la longue attente en prison :

En ce pancer où que j'estois,
 Je chantois

de bien rimer, de bien juer fairxe et de tout embaitement » (p. 145). Comme Villon et Philippe, Mangin aurait composé des poèmes de captivité. Un réseau intertextuel liant ces trois figures n'est donc pas exclu.

⁶⁷ *Journal*, p. 74.

⁶⁸ Saulnier, op. cit., p. 976 et n. 30. Jean Molinet donne l'exemple suivant d'un « simple lay » :

Fleur de beauté gracieuse,
 Precieuse,
 Gemme d'honneur excellente,
 Vive ymage sumptueuse,
 Vertueuse
 Branche d'amour, nouvelle ente,
 Ma deesse, ma regente
 Propre et gente,
 Ma très lele amoureuse,
 Corps et biens et champs et sente
 Vous presente ;
 Ne me soyez rigoreuse.

(M.E. Langlois, *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, Paris, Imprimerie Nationale, 1902, p. 34.)

⁶⁹ *Journal*, p. 132.

En maudisant la traison.
 Fy d'argent et de monnoie,
 Qui n'ait joie.
 N'estoit-ce pas bonne chanson ?
 Je suis esté loingne saixon
 En prixon ;
 Ou c'est le tampts, qui m'y ennois,
 Et bien souvant me disoit-on,
 Se ranson
 Brief ne venoit, que je i moirois⁷⁰.

Par la suite, se situant dans l'histoire du secours divin, le poète cite des exemples bibliques tels que Jonas et la Samaritaine ; dans les trois dernières strophes, il évoque sa délivrance et déclare « Tous les jours arais l'histoire / En mémoire »⁷¹. Par rapport à la première insertion, ce lai lyrique marque un développement à la fois artistique et affectif. Au niveau de la forme, la composition est un peu plus recherchée et plus aérée. La voix poétique est modulée par le triomphe de la délivrance : l'amertume des premiers vers cède au réconfort (« solais ») et à la piété.

D'un certain point de vue, cette double progression poétique et psychique s'apparente au mouvement d'un *dit* comme le *Remede de Fortune*, où l'art de vivre (en l'occurrence, l'art d'amour) de dédouble d'un art poétique. Pourtant, la comparaison avec un Guillaume de Machaut s'arrête là. Malgré l'allusion au songe au début du *Journal*, les *dits* autobiographiques de Philippe de Vigneulle sont nettement ancrés dans le référentiel. Ils participent à un conflit qui implique l'individu et la communauté messine, et mobilisent une variété de discours pour reconstruire des souvenirs angoissants. Ces textes pourraient être considérés comme la contrepartie bourgeoise et urbaine du *dit* pseudo-autobiographique savant.

Avant de quitter le domaine poétique, il convient de signaler trois oraisons qui ne paraissent ni dans le *Journal* ni dans la *Chronique* mais qui ont été composées en prison avec les plaintes : une oraison à Notre-Dame, une à saint Nicolas, et une à sainte Barbe. Selon le narrateur, ces poèmes ont été omis pour abrégé le récit et parce qu'ils « ne touchent point à [son] propos »⁷². Ces « insertions manquées » sont des prières conventionnelles qui reflètent la piété profonde de l'auteur. Justement, Philippe avait fait un pèlerinage à Sainte-Barbe-les-Metz et un autre à Saint-Nicolas-du-Port juste avant son enlèvement. Comme l'explique Saulnier, saint Nicolas et sainte Barbe étaient des patrons particulièrement vénérés dans le pays messin. Saint Nicolas, que le poète appelle « clef de prison », est connu pour ses miracles, et sainte Barbe protège de la mort subite, sans communion⁷³. Il convient d'ajouter que la figure de sainte Barbe est très pertinente au drame de la

⁷⁰ *Journal*, p. 133. Le sens du sixième vers n'est pas tout à fait clair ; Michelant met un point d'interrogation, suggérant que le poète se félicite de cette chanson antérieure. Bruneau traduit la phrase « et cette chanson n'était pas gaie » (*Chronique*, t. 3, p. 251, n. 6).

⁷¹ *Journal*, p. 134.

⁷² *Journal*, p. 75.

⁷³ Saulnier, op. cit., p. 984.

captivité à cause de la légende qui lui est attribuée et que Philippe connaissait bien : on se rappellera la *Vie de sainte Barbe* évoquée dans le *Journal* et la *Chronique*. Cette vie de sainte dépeint une jeune fille enfermée par son père dans une tour où il y a deux fenêtres ; pendant une absence du père, elle a fait construire une troisième fenêtre pour figurer la sainte Trinité. L'oraison de Philippe rappelle le geste de la sainte : « Et comme tu fis pour son amour / Faire trois fenestre en unne tour / Au non de la sainte trinitez »⁷⁴.

Valérie Naudet a étudié la puissance de cette image dans un article intitulé « Sainte Barbe et sainte Christine aux fenêtres du martyr »⁷⁵. Dans les vies de ces deux saintes, la fenêtre représente une ouverture à l'extérieur aussi bien qu'un point d'intersection entre le monde chrétien et le monde païen. En effet, Philippe de Vigneulles était très sensible à la valeur dramatique et même poétique de la fenêtre, ce qui n'a rien d'étonnant dans un récit de captivité. Dans le *Journal* et la *Chronique*, la fenêtre est un lieu de passage entre le monde des victimes et celui des adversaires, permettant l'entrée des ravisseurs et la fuite manquée ou rêvée des prisonniers. Ouverture utilitaire, le trou pratiqué dans la tour met le captif en contact avec le monde extérieur, lui permettant de recueillir des renseignements sur sa situation. La fenêtre est associée à la poésie de la manière la plus concrète : c'est du papier huilé enlevé d'une fenêtre qui devient un support d'écriture pour les plaintes de prison. De ses regards furtifs par la fenêtre naîtra le poème dénonçant le « Capitaine de Chauvency ». Par la fenêtre, finalement, le prisonnier se plaît aussi à contempler la montagne et la clarté du jour, « et luy sambloit ung noviaux soleil fut né »⁷⁶. L'oraison à sainte Barbe, même *in absentia*, ajoute une dimension spirituelle à ce réseau d'images.

Les dépositions

Le *Journal* et la *Chronique* font allusion à plusieurs dépositions enregistrées par des acteurs et des témoins du drame. Sauf erreur, trois de ces documents ont survécu :⁷⁷

– Premièrement, la déposition du 18 décembre 1490 qui relate l'aveu de Piccavat et Rellequin, deux des « mauvais garçons » responsables de l'enlèvement. Les deux coupables, n'ayant pas reçu les cent florins qui leur avaient été promis par les chefs du complot, et voulant se réconcilier avec les Messins, cherchent principalement le pardon, qui leur est accordé.

– Deuxièmement, la déposition de Jean Gérard du 22 janvier 1491 (n. st.). Dans ce document, qui est le plus long des trois, le père de Philippe raconte l'enlèvement, l'emprisonnement, et la tentative de fuite. Jean Gérard cherche l'autorisation de procéder à une rançon, mais cette autorisation lui est refusée.

– Finalement, la déposition d'une certaine Marion, « fiancée de grant serviteur Pierre de la Hette demourant à Mouzon ». Ce document, datant du 15 septembre 1491, est conservé avec la déposition de Piccavat et Rellequin. Marion

⁷⁴ vv. 11-13 ; Saulnier, op. cit., p. 989.

⁷⁵ *Par la fenêtre : Études de littérature et de civilisation médiévale*, réunies par Chantal Connochie-Bourgne, *Senefiance*, 49, Aix, Publications de l'U de Provence, 2003, p. 319-29.

⁷⁶ *Journal*, p. 78-79.

⁷⁷ Voir la note 7 pour les précisions concernant ces documents.

reconnaît avoir apporté quatre lettres de Mousson à Metz, dont trois étaient de la main de Philippe, fils du maire. Sa déposition concerne principalement les connaissances qu'elle a acquises sur la situation du prisonnier. Elle prétend savoir que les trois premières lettres avaient été apportées de Chauvency à Mousson par Jean de Harcourt. Marion fait preuve d'une certaine réticence à l'égard de ses sources :

A surplus ait encore la dite Mairon confessé et tesmongniet par son serment comme dessus, qu'elle sceit bien certainement et à vray, que le dit Philippe, fil du dit maire, estoit encor lundi dairien passey au dit lieu de Chavancey et que jamais n'en yssist ne n'en bouga hor, depuis le premier jour qu'il y fut mis et menés avec le dit maire son père, et *la cause pourquoy elle le sceit, ne li est point possible de le déclairier pour le présent*⁷⁸.

Nous avons donc la chance de disposer de quatre témoins entièrement différents : une victime, deux ravisseurs, et une intermédiaire. Leurs dépositions constituent des fragments de vie, presque des journaux virtuels. Certes, leur forme et leur contexte les distinguent des récits personnels laissés par Philippe de Vigneulles : une déposition est générée par une interrogation précise, encadrée par des formules juridiques, et rédigée sous forme de discours rapporté : bref, il s'agit d'un témoignage personnel fortement médiatisé. Toutefois, des travaux récents sur l'autobiographie proposent d'ouvrir le champ d'études à des manifestations fragmentaires et même non volontaires du récit de soi⁷⁹. Pierre Monnet, dans l'article que j'ai cité au début de cet article, résume l'orientation de ces recherches dans le domaine pré-moderne :

Il importe cependant de relever le mérite d'une telle discussion, consistant pour l'essentiel dans l'élargissement de la catégorie d'écrits à (re)considérer, c'est-à-dire non seulement les histoires consciemment construites de sa vie, mais aussi les journaux, les lettres, les livres de famille, les registres d'affaires, les testaments, les oraisons, les récits de voyage, et même les dépositions et les procès-verbaux de justice⁸⁰.

De tels témoignages sont depuis longtemps l'objet d'enquêtes historiques et ethnographiques, mais ils peuvent aussi être appréciés pour leur valeur narrative : le jeu des voix, les traces de l'auto-conscience, les rapports entre le discours rapporté et le non-dit. Les textes juridiques qui nous concernent ici révèlent leurs modalités et leurs enjeux lorsqu'ils sont confrontés aux écrits personnels de Philippe de Vigneulles, et vice versa. Afin d'illustrer l'intérêt d'une telle comparaison, je me propose d'examiner très brièvement deux épisodes où s'entrecroisent discours juridiques et discours littéraires : premièrement, la nuit de l'enlèvement et

⁷⁸ *Journal*, p. 381 ; c'est moi qui souligne.

⁷⁹ Philippe Lejeune, qui donnait une définition très restreinte de l'autobiographie pendant les années 70, s'est consacré plus récemment au journal intime, à l'interview radiophonique, et, bien sûr, aux blogs. Voir son site « Autopacte » : <http://www.autopacte.org/>

⁸⁰ Op. cit., p. 593.

deuxièmement, la transmission de lettres entre Chauvency et Metz quelques mois avant la délivrance de Philippe.

L'enlèvement

Les extraits suivants sont présentés dans l'ordre chronologique de leur rédaction, si l'on en croit Philippe lorsqu'il prétend avoir écrit sa plainte en prison :

1. *Déposition du 18 décembre 1490* (« Picarnat » et « Rellequin ») : « [...] congrurent et confessèrent, que depuis certain temps passé, eulx avec aultres lour complices avoient proposées, entrepris et délibérés entre eulx de aller à lieu de Vigneulle devant Mets, pour vouloir prenre le maire du dit lieu et pour l'emmener en voie ; [...] arrivèrent au dit lieu de Vigneulle, dairier la maison du dit maire et d'un fer de charrue qu'il avoient trouvé az champs, défirent ung tros ou mur de la maison du dit maire et entrèrent en icelle maison et la trouvèrent le dit maire et son fil, lesquelz il prinrent et lez enmenèrent toute la nuit [...] »⁸¹.

2. *Déposition du 22 janvier 1491* (n. st.) (Jehan Geraird) : « [...] que lui estant en sa maison à Vigneulle et son fil Phelippe avec lui lequel estoit pour le propre retourné de Saint-Nicolas, estant couchiez en leur leictz et en leur premier somme, vinrent quatres compaignons tenans une chandelle ardent et leur espees nuez en leur mains et entrèrent en la chaambre et devant le leictz, ou lesdictz Jehan Geraird, sa femme et sondit fil estoient couchiés et frapperent ledit Jehan Geraird par deux fois du pletz d'une espée, et le prinrent avec sondit fil tous nudz, et les menerent malgré eulx hors de sa maison [...] »⁸².

3. *Complainte de prison* insérée dans le *Journal* et la *Chronique* de Philippe de Vigneulles :

Deux ou trois fois nous appiaient, Tant qu'il nous ont trouvés à point ; Par un mairdy nous visitaient Comme ceulx qui ne dormoient point.	36
Le dyables les apourtirent à point Rompre fenestre, fer et angon ; Une fois n'aront ung point Qu'il maudiront la trayson.	40
Par la fenestre entrent Picavat et Relequin, Pour leur proie mieulx saisir Comme brochet ou chien maitin.	44
Alors oymes le huttin, Nous qui estiens en la maixon ;	

⁸¹ *Journal*, p. 378.

⁸² *Op. cit.*, p. 4.

Tout nudz au lit fumes surpris,
Mauldicte soit trayson⁸³.

48

4. *Journal de Jehan Aubrion* : « Item, le thier jour de novembre, trois movais garsons, qui avoient esteit aux gaiges à Metz, prindrent neutamment le maire de Vignuelle, de costé Lorey devant Metz, et ung jonne filz qu'il avoit à marier et les emmenont à Chavancey, en la main d'ung appellés Petit-Jean de Harcourt »⁸⁴.

5. *Journal de Philippe de Vigneulles* : « [...] et prinrent les dictz traytres un coustre de chairue qu'il trouvèrent aux champs et vinrent à ung mur qui respondoit en ung cellier en l'ostel du dit maire et qui n'estoit guere fort et tant firent qu'il trouvèrent le dit mur. Et les maistres des dits traytres et à qui y les avoient vendus, estoient bien airmés et bien montés eulx deux tant seulement avec ung paige [...] Quant ils heurent trowé le mur, Picavat comme le plus petit se boutait dedans le cellier et entra en la maixon et owrit aux aultres l'uis de devant de la maixon ; puis entrèrent tuit en la chambre ou le maire, sa femme et son filz dormoient et prinrent de la chandoille comme ceulx qui bien savoient les engins de l'ostel et l'alumèrent, et ainsy vinrent au lit, *car l'uis de la chambre n'estoit point fermé et ne l'avoit voulu le dit maire fermer pour les gens étranges qui logoient en sa maixon, car il le fremoit les aultres nuits, et s'il l'eust esté fermé comme il souloit, il s'eussent bien aucunement saulvés*. Et adoncques quant il furent là venus, la femme vit aulcunement la chandoille et cuidoit que ce fut leur servante et l'appellait et incontinent les traistres traient la cortine de devant le lit et tiraient leur braquemair et les aultres prinrent leur picque et dirent au maire qu'il se levaist, lequel fut bien ébais, quant il les vit devant son lit l'espée traicte, et leur dit le maire que non ferait, et puis leur dit : Et ou me vouldes-vous mener, que vouldes que me lieve ? Ne te chaille, dirent-il, mais par la chair, se tu ne te lieves bien en haite, malz pour toy. Adonc ce mist le dit maire au braire et eulx au frapper par telle manière que à poc ne le tuèrent. Phelippe voyant ce fut bien embais, et se lieve bien en haite et prent ung baton qui estoit devant le lit et ait requellés plusieurs cops du dit baton, car ils frappoient incessamment et leur prioit le dit Phelippe pour l'amour de dieu, qu'il ne le tuissent point, et estoit piteuse chose à veoir, car son père braioit moult fort et ils frappoient tous jours sus lui [...] et empoignirent Phelippe par la main, lequel estoit aussi tout nud fors que d'ugne chemise, et d'ung bonnet qu'il avoit tant seulement et son père n'avoit non plus vetu que quant il sourtit du ventre sa mère, et l'emmenèrent hors de la maixon [...] »⁸⁵.

Une première remarque s'impose au niveau du contenu narratif. Les deux ravisseurs ne font aucune allusion à la violence qui aurait été exercée sur les corps des victimes. Ils reconnaissent les dégâts matériels, c'est-à-dire le trou pratiqué dans le mur par un fer de charrue ; ils avouent qu'ils sont entrés dans la maison et qu'ils ont emmené le maire et son fils dans la nuit (ce que rapporte le chroniqueur Jehan Aubrion). Pourtant, les deux coups évoqués par Jean Gérard et les nombreux coups

⁸³ *Journal*, p. 71.

⁸⁴ *Op. cit.*, p. 268.

⁸⁵ p. 46-47 ; c'est moi qui souligne.

qui ont failli tuer les victimes dans la version de Philippe sont absents de ce document. La violence joue un rôle non seulement dans le récit en prose mais aussi dans la plainte de Philippe : « comme enragiez / Nous ont batus tout a leur guise » et « Baitant, frappant de leur baton »⁸⁶. L'on peut signaler également l'absence de la femme de Jean Gérard dans le témoignage des kidnappeurs, alors qu'elle figure dans celui de Jean Gérard et joue un rôle considérable dans le récit en prose de Philippe. Dans le *Journal*, c'est elle qui se serait aperçu la première d'une lumière suspecte. Plus loin, le narrateur raconte que l'épouse fidèle a essayé de protéger son mari, mais que les traîtres l'ont assommée avant de la jeter « à travers du feu »⁸⁷. Évidemment, il n'est pas possible de déterminer si le silence des ravisseurs est lié au mobile de leur confession (le pardon) ou à l'absence réelle d'agression de leur part.

Les versions des victimes insistent également sur l'élément de la surprise, figuré par la chandelle ardente qui fait irruption dans la nuit. Leur préoccupation principale est pourtant la vulnérabilité du corps, la nudité. La déposition de Jean Gérard et la plainte de Philippe affirment qu'ils étaient « tous nudz ». Le récit en prose du *Journal* fait pourtant une distinction entre le père et le fils : dans les trois dernières lignes de l'extrait ci-dessus, le narrateur précise que Philippe « estoit aussi tout nud fors que d'ugne chemise et d'ung bonnet qu'il avoit » alors que « son père n'avoit non plus vetu que quant il sourtit du ventre sa mère ». En effet, là où le témoignage de Jean Gérard dépeint une expérience partagée, le *Journal* cherche de manière générale à mettre en relief la fragilité du père : son âge avancé, ses blessures plus profondes, son état « a moitié mort », sa nudité absolue. Dans le témoignage du père, les deux captifs sont obligés d'écrire des lettres à leurs parents et amis ; dans le récit du fils, le jeune homme est le seul à assumer cette responsabilité. Le narrateur du *Journal* se permet même quelques légers reproches : avant l'incident, Philippe aurait déconseillé un déplacement à Vigneulles à cause des « mauvais garçons » qui circulaient après les guerres⁸⁸. Il va même jusqu'à suggérer que l'enlèvement aurait pu être évité si seulement le père avait fermé la porte de la chambre (ce qui est douteux étant donné la destruction dont les bandits étaient capables). Ces observations, qui sont d'ailleurs absentes de la *Chronique*, affirment la sagesse supérieure du jeune héros.

La plainte dépeint Piccavat et Rellequin comme des animaux voraces agissant sous l'influence diabolique. La version lyrique insiste sur le bruit infernal qui aurait réveillé les victimes. C'est aussi la seule version à désigner le lieu d'entrée des ravisseurs comme une « fenêtre » et ceci dans deux strophes successives (« Rompre fenestre [...] Par la fenestre entrent »). Le passage fait écho à l'introduction de cette même plainte, où le prisonnier s'empare de papier huilé pour le remplir de ses vers : « il vit en ung cornet de la tour des fenestres d'icelle tour qui soloient servir avant qu'ils venissent, qui estoient de papier, et rompit le dit Phelippe le papier »⁸⁹. L'espace du crime entre ainsi dans le réseau d'images autour de la fenêtre : la rupture qui instaure l'acte d'écrire corrige (et venge) l'intrusion.

⁸⁶ *Journal*, p. 72.

⁸⁷ *Journal*, p. 47.

⁸⁸ *Journal*, p. 42.

⁸⁹ *Journal*, p. 70 ; c'est moi qui souligne.

Le récit en prose du *Journal* donne évidemment la version la plus développée de l'incident. Là où les dépositions se limitent à un point de vue personnel et resreint, le *Journal* fait preuve d'un foisonnement de perspectives. Ce procédé permet d'introduire des renseignements dont le personnage ne dispose pas, i.e. comment les bandits ont troué le mur et où ils avaient trouvé leur outil ; l'entrée furtive de Piccavat, le plus petit des ravisseurs ; les premières pensées de la belle-mère. Le discours direct traduit la peur folle du père ainsi que la brutalité des kidnappeurs. Le *Journal* trahit donc sa nature romanesque en disant un peu trop : au récit-songe se substitue un récit-cauchemar soigneusement préparé.

Les lettres

Le *Journal* et la *Chronique* racontent de nombreuses occasions où le « povre Phelippe » est forcé d'écrire des lettres dictées par ses geôliers. Un de ces épisodes peut être rapproché du récit de la messagère, Marion :

1. *Déposition du 15 septembre 1491* (Marion ou Mairon, « fiancée de grant serviteur Piere de la Hette ») : « que lundi dairien passé, Basurto homme d'armes de noble homme messire Gracian de Guerre, chevalier demorant au dit Mouzon, li chargea et delivra trois lettres missives, escriptes en papier, dont l'une estoit signée de la main du dit Basurto et s'adressoit au dit maire de Vignulle ; lez aultres deux lettres estoient escriptes au lieu de Chavancey et de la main de Philippe, fil d'iceluy maire, comme la dite Marion a dit le sçavoir pour vray et d'adessoient, l'une au dit maire et l'autre aux oncles d'iceluy Phelippe son fil ; et qu'elle sceit bien certainement, que les dites trois lettres ont été apportées de Chaivencey par noble home Petit Jehan de Haircourt [...] Rollant varlet d'iceluy Basurto li chargea et délivra une altre lettre qu'elle a laissé au dit lieu de Mouzon, laquelle il avoit rapporté de Chavancey et estoit escripte de la propre main du dit Philippe, comme elle sceit à vray, et disoit le dit Rollant, que iceluy Philippe estoit au dit Chavancey, par laquelle lettre iceluy Philippe escripvoit à la dite Mairon et li mandoit qu'elle voulcist venir à lieu de Mets et apporter lez lettres à son père qu'i li escripvoit et rapporter response dessus les dites lettres, car comme le dit Philippe disoit par sa lettre, jamais n'avoit heu response sur lez lettres qu'il avoit aultresfoix escript à son père, ne oy nouvelle de luy, depuis le jour qu'il se partist de la prison du dit Chavancey, et que se la dite Mairon se travilloit de apporter les dites lettres, y la paieroit si bien devant qu'il se despartist jamais du pays, qu'elle debveroit estre contente de luy [...] »⁹⁰.

2. *Journal de Philippe de Vigneulles* : « [...] vint ung jour Pier en la prison avec de la chandoille, de l'encre et du papier et fit rescrire encore une lettre laquelle fut pourtée comme les aultres à ce traistre de Mousson, nommé Baxort ; lequel Baxort les envoyoit par une femme à Mets. Et chantoient icelles lettres que Phelippe estoit en une plaice au pais de Liège et que le dit Baxort avoit parlé à luy ; et plusieurs bourde avoit fait mettre au dit Phelippe en celle lettre. Le povre maire qui estoit à Mets estoit moult decomforté et hideux et n'avoit onques voulu faire sa bairbe desqu'il avoit esté prins. Cy ait le dit maire reçu ces lettres et les ait pourtées comme

⁹⁰ *Journal*, p. 379-81.

il faisoit les aultres en la chambre des treize tout en plorant et en lairmoiant [...] c'estoit piteuse chose à veoir le pouvre homme le dueil qu'il menoit chacun jour devient eulx et leur dixoit encor le maire tout en plorant : Hélas ! Se mon filz meurt en celle pixon, que pourroit-on dire ? Chacun me montreroit aux dois et dira-l'on : Vellà le traystre qui laissait mourir son filz en pixon, comme raison serait de le dire ; car oncque ne fut plus traistre que je suis [...] Messeigneurs, prenés pitié de ce pouvre misérable qui est tousjour esté bon à la cité » [...] « Et quant Baxort de Mouson envoioit aucune lettre par une fille de joie, il la failloit festoier comme une dame »⁹¹.

La déposition de Marion, qui confirme les démarches rapportées par Philippe de Vigneulles, se limite à une période au début de septembre 1491 et correspond à peu près à l'époque évoquée par le *Journal* dans l'extrait. Le document juridique permet d'établir l'identité narrative d'un personnage ou un type à peine esquissé dans les récits personnels de Philippe, alors que le narrateur du *Journal* désigne l'intermédiaire entre Basurto et Metz tout simplement comme « une femme ». Plus tard, en racontant les frustrations du père, le narrateur se réfère à des commissions faites par une « fille de joie » (ou peut-être *des* filles de joie puisqu'il s'agit d'un récit itératif). Or la déposition de Marion, fiancée du grand serviteur Piere de la Hette, fait entendre la voix d'une femme respectable et pieuse. Sa version relate une communication (même un commerce) entre la messagère et le captif – détail entièrement absent du *Journal*.

Devant Jean Gérard, Marion confirme par trois fois la présence de Philippe à Chauvency, citant un témoin oculaire. Cette insistance s'explique sans doute par l'histoire d'une lettre rapportée dans le *Journal* : le geôlier Pier aurait obligé le prisonnier à rédiger une lettre qui « chantait » (entre autres mensonges) qu'il était au pays de Liège. En effet, les deux discours révèlent les pièges de la communication écrite, et surtout le décalage possible entre auteur et scribe involontaire. Le témoignage de Marion rattache les lettres à leur auteur supposé en répétant qu'elles sont écrites « de la propre main du dit Philippe », alors que le *Journal* s'efforce de révéler la vérité sous ces signes trompeurs. Le *faire causatif* qui introduit la lettre forcée, ainsi que les lamentations du père – destinataire de la lettre mensongère – traduisent l'angoisse d'une écriture fausse.

Les « littéraires » maintiennent que ce n'est pas la vie du témoin qui détermine son texte, mais le texte qui se charge de construire une identité narrative répondant aux besoins d'une situation⁹². En ce sens, les discours de ce « cycle de la captivité » laissent deviner les limites du récit de soi au niveau référentiel. Tout en s'accordant et en se complétant à plusieurs égards, ces textes finissent toujours par soulever de nouvelles questions. Le document le plus riche du corpus est sans doute le *Journal* de Philippe, qui porte les traces d'une expérimentation autobiographique assez remarquable. Ce *dit* autobiographique se remémore un événement traumatisant en faisant appel à des discours culturels très divers. Au fond, pourtant, son projet correspond à celui de nombreux écrivains de la captivité : transformer l'impuissance

⁹¹ *Journal*, p. 89, 91.

⁹² Voir, par exemple, Summers, op. cit., p. 7.

du captif en pouvoir de l'écrivain, et raconter son histoire pour qu'elle ne se reproduise jamais⁹³.

Catherine M. Jones
Université de Georgia – USA

⁹³ J'emprunte la formule à Antoine Compagnon, qui définit ainsi le « témoignage » au sens littéraire : « le récit fait par un survivant [...] qui porte témoignage pour que cela ne se reproduise jamais ». L'on écouterait avec profit son cours au Collège de France, *Ecrire la vie*, disponible en podcast : http://www.college-de-france.fr/default/EN/all/lit_cont/index.htm.